

# Présentation du projet de règlement 206 modifiant le schéma d'aménagement

Consultation écrite jusqu'au 16 septembre  
2021



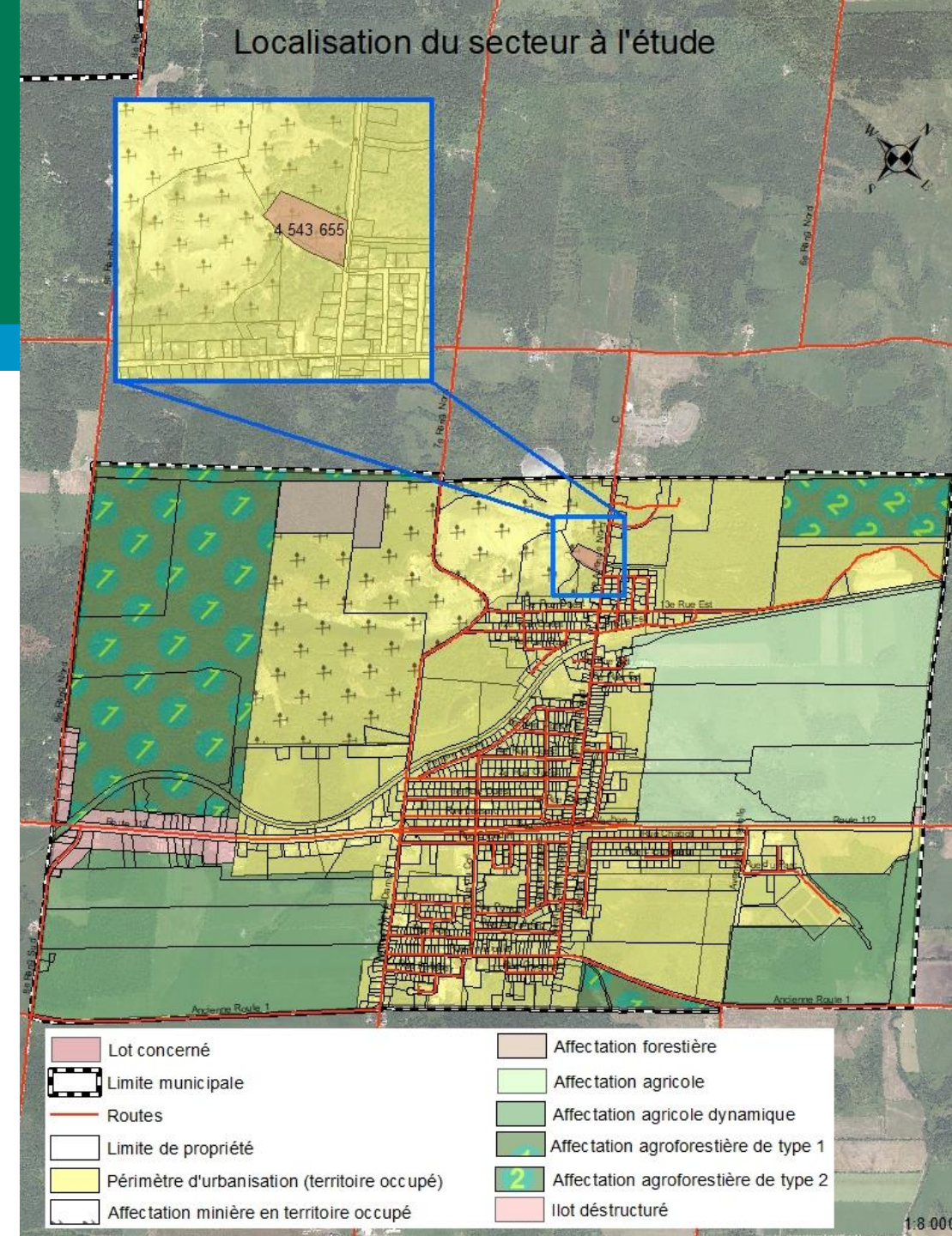
Préparé par:  
Cynthia Boucher  
et Renée Vachon  
23/08/2021

# Projet du règlement numéro 206

- Étapes franchies :
  - Avis de motion donné le 14 juillet 2021
  - Projet du règlement 206 adopté le 14 juillet 2021
- À venir :
  - Consultation écrite jusqu'au 16 septembre 2021 midi
  - Adoption du règlement 206 vers le mois d'octobre

# Projet

- Autoriser l'usage « entreposage intérieur » sur le lot 4 543 655 à l'intérieur des limites de l'affectation « Minière » en territoire occupé de la municipalité d'East Broughton.



# Projet de modification du schéma d'aménagement révisé

# Éléments du projet du règlement 206

- Concerne strictement le lot 4 543 655 de la municipalité d'East-Broughton;
- Autoriser l'usage entreposage intérieur seulement sur le lot 4 543 655 localisé à l'intérieur d'une affectation minière en territoire occupé;

# Prochaines étapes

- Réception des questions et commentaires jusqu'au 16 septembre 2021 à midi
- Discussions et analyse des questions et commentaires par la commission
- Réception de l'avis du MAMH 60 jours après l'adoption du projet de règlement
- Adoption du règlement 206 avec ou sans changement vers le mois de novembre 2021
- Réception de l'avis du MAMH 60 jours après l'adoption du règlement
- Entrée en vigueur du règlement 206 vers le mois de février 2022
- Adoption des règlements de concordance de la municipalité (plan d'urbanisme et zonage)

# Pour toutes questions ou commentaires écrits :

Par écrit à l'adresse suivante :

MRC des Appalaches

Édifice Appalaches, 2<sup>e</sup> étage

233, boulevard Frontenac Ouest,  
Thetford Mines, Québec, G6G 6K2

Ou par courriel à l'adresse suivante :

[info@mrcdesappalaches.ca](mailto:info@mrcdesappalaches.ca)

Au plus tard le  
16 septembre 2021  
à 12 heures (midi)